
NORME INTERNATIONALE **ISO** 2212



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Trichloroéthylène à usage industriel — Méthodes d'essais

Première édition — 1972-07-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2212:1972

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/80bd071a-58ef-4928-a106-30a52c0fcf21/iso-2212-1972>

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2212 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 47, *Chimie*.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Elle fut approuvée en mai 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne	Hongrie	Royaume-Uni
Autriche	Inde	Suède
Belgique	Israël	Suisse
Bulgarie	Italie	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	U.R.S.S.
Espagne	Portugal	U.S.A.

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Nouvelle-Zélande

Trichloroéthylène à usage industriel – Méthodes d'essais

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les méthodes d'essais du trichloroéthylène à usage industriel.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 758, *Méthode de détermination de la masse volumique des liquides à 20 °C.*

ISO/R 760, *Dosage de l'eau par la méthode de Karl Fischer.*

ISO/R 918, *Méthode de détermination des caractéristiques de distillation.*

ISO/R 1393, *Hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel – Détermination de l'acidité.*

ISO/R 1394, *Hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel – Détermination du point de trouble.*

ISO 2209, *Hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel – Echantillonnage.*

ISO 2210, *Hydrocarbures halogénés liquides à usage industriel – Détermination du résidu à l'évaporation.*

ISO 2211, *Produits chimiques liquides – Détermination de la coloration en unités Hazen (échelle platine-cobalt).¹⁾*

3 ÉCHANTILLONNAGE

Utiliser la méthode spécifiée en ISO 2209.

4 DÉTERMINATION DE LA COLORATION HAZEN

Utiliser la méthode spécifiée en ISO 2211.

5 DÉTERMINATION DES CARACTÉRISTIQUES DE DISTILLATION

Utiliser la méthode spécifiée en ISO/R 918.

Les précisions et les modifications suivantes, particulières au trichloroéthylène, doivent être apportées au document précité.

5.1 Objet (voir chapitre 1 de ISO/R 918)

La détermination indique

1) Actuellement au stade de projet.

a) soit les températures correspondant au recueil de deux volumes de distillat A et B,

b) soit la différence entre ces températures.

Les volumes A et B doivent être définis dans la spécification du produit ou choisis par les parties intéressées.

5.2 Thermomètre (voir 3.2 de ISO/R 918)

Utiliser un thermomètre conforme aux spécifications de ISO/R 918, avec une échelle de 72 à 126 °C, ou toute autre échelle convenable.

5.3 Vitesse de distillation (voir 6.2 de ISO/R 918)

De 4 à 5 ml/min.

5.4 Correction à apporter aux températures (voir chapitre 7 de ISO/R 918)

Cette correction n'est nécessaire que dans le cas a).

Elle est égale à $0,043 (760-p) ^\circ\text{C}$, où p est la pression barométrique en millimètres de mercure. Elle doit être ajoutée aux températures de distillation.

6 DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE À 20 °C

Utiliser la méthode spécifiée en ISO/R 758.

7 DÉTERMINATION DU RÉSIDU À L'ÉVAPORATION

Utiliser la méthode spécifiée en ISO 2210.

8 DOSAGE DE L'EAU

Utiliser la méthode spécifiée en ISO/R 760.

NOTE – Si la teneur en eau, déterminée par cette méthode, paraît anormalement élevée, il peut s'agir d'une interférence de l'agent stabilisant. Dans ce cas, le mode opératoire à appliquer doit être éventuellement défini par accord entre les parties intéressées.

9 DÉTERMINATION DU POINT DE TROUBLE

Utiliser la méthode spécifiée en ISO/R 1394.

10 DÉTERMINATION DE L'ACIDITÉ

Utiliser la méthode spécifiée en ISO/R 1393.

11 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai doit contenir, pour chaque essai, les indications suivantes :

- a) référence de la méthode employée;
- b) résultats, ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés.

c) compte-rendu de tous détails éventuels relevés au cours de l'essai;

d) compte-rendu de toutes opérations non prévues dans la présente Norme Internationale ou dans les publications ISO auxquelles il est fait référence, ou toutes opérations facultatives.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2212:1972](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/80bd071a-58ef-4928-a106-30a52c0fcf21/iso-2212-1972)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/80bd071a-58ef-4928-a106-30a52c0fcf21/iso-2212-1972>